



PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale des Territoires

Service d'Economie Rurale Agricole et Forestière
Unité soutien aux productions agricoles durables

17, Quai Paul Wiltzer
B.P. 31035
57036 METZ Cedex 1

Affaire suivie par : Denis PLIGOT
Tél : 03.87.34.34.94.
Courriel : denis.pligot@moselle.gouv.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Direction Départementale des Territoires de la Moselle communique :

Plan " Fruits et légumes "

Le plan d'action " Fruits & légumes " annoncé le 7 septembre 2011 par le Ministère de l'Agriculture comporte différentes mesures conjoncturelles pour permettre une amélioration immédiate de la situation des exploitations par un allègement de leurs charges financières et sociales. 15 millions d'euros seront consacrés au niveau national à ces mesures qui pourront prendre la forme de prise en charge des intérêts des prêts à long et moyen terme, bonifiés ou non bonifiés, de prêts de consolidation ou de prise en charge de cotisations sociales. Les producteurs de tomates et de concombres sont prioritaires.

Pour la Moselle, les producteurs de fruits et légumes sont susceptibles de bénéficier de prise en charges de cotisations sociales M.S.A. Les critères de spécialisation et le niveau d'aide seront déterminés par la CDOA en fonction du nombre de demandes et de l'enveloppe départementale.

Le formulaire de demande est téléchargeable sur le site internet de la préfecture de la Moselle

**Les exploitants éligibles doivent transmettre leur demande avant le
vendredi 13 janvier 2012 à :**

Direction Départementale des Territoires – SERAF
17, Quai Paul Wiltzer
BP 31035
57036 METZ CEDEX
Tél. : 03.87.34.34.94.